

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 24 octobre 2022 à 18H30**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 17 octobre 2022**  
**Affichée le 13 décembre 2022**

Etaient présents : Mmes Josefa CHAUTEMPS, Hélène DAVID HENRIET, Clémence MESMIN, Liliane REGAD, Natacha BIGAN, Sandrine DEFFONTAINE (arrivée à 18h40), MM Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER (arrivé à 18h55), Guillaume TERRAL (arrivé à 18h40), Antoine DELACROIX, Jean-Yves LACROIX.

Absents ou excusés : Guy ROUSSEAU donne pouvoir à Francis LESEUR, Sandrine DEFFONTAINE donne pouvoir à Hélène DAVID HENRIET.

Secrétaire de séance : Clémence MESMIN

**1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2022.**

Le compte-rendu du 05 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**2 – Rénovation de l'éclairage public avec le SIDEC.**

Monsieur le maire expose que dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de poursuivre le programme de modernisation de l'éclairage public qui a été effectué ces dernières années.

Une participation financière est allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Le coût estimatif du projet est de 11 506,17 € avec un reste à charge communal de 5 753,08 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°379275221001**

(Arrivée de Sandrine DEFFONTAINE)

**3 – Nomination d'un délégué SIDEC.**

Suite à la démission de M. Antoine DELACROIX, délégué actuel auprès du SIDEC, il convient de nommer un nouveau délégué pour représenter la commune lors de leurs instances :

Mme Liliane REGAD se porte candidate et est nommée déléguée auprès du SIDEC.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°379275221002**

**4 – Subvention RASED.**

Monsieur le Maire expose que lors du dernier conseil d'école, il a été sollicité par l'équipe enseignante afin que la commune attribue une subvention au RASED qui est un réseau d'aide aux enfants en difficulté intervenant sur la circonscription de Saint Claude. Certains élèves bénéficient de cette aide au sein du RPI Lajoux/Lamoura, c'est pourquoi il est proposé d'attribuer une subvention de 100€.

Délibération approuvée à l'unanimité : **N°379275221003**

(Arrivée de M. GAUTHIER Joël et M. TERRAL Guillaume)

### 5 – Instauration d’un forfait chauffage pour les associations.

Monsieur le Maire donne la parole à Joséfa Chautemps qui explique que compte-tenu des augmentations des tarifs de l’énergie, il conviendrait de demander une participation forfaitaire de 150€ aux associations extérieures et celles à but lucratif pour compenser cette augmentation. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gracieuse de l’espace communal.

Le débat s’oriente sur les statuts des associations communales (but lucratif ou non), il convient d’affiner les critères de cette participation ou non.

**Délibération ajournée.**

### 6 – Ligne de Trésorerie 2022.

Monsieur le Maire expose que 3 organismes ont été sollicités pour fournir une proposition de ligne de trésorerie de 120 000 €, deux d’entre elles ont répondu, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole.

La proposition du Crédit Mutuel étant la plus avantageuse, il est proposé de retenir leur offre.

**Délibération approuvée à l’unanimité : N°379275221004**

### 7 – Création d’un poste d’auxiliaire de puériculture MDE.

Monsieur le Maire expose qu’un poste permanent d’auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps plein doit être créé pour le fonctionnement de la crèche, à compter du 02 novembre 2022.

L’agent recruté sera mis à disposition de la Maison de l’Enfance qui remboursera les frais du poste à la commune de Lamoura.

**Délibération approuvée à l’unanimité : N°379275221005**

### 8 – Modification des tarifs MDE.

Monsieur le Maire expose que les tarifs du service périscolaire de l’accueil de loisirs sans hébergement de la Maison de l’enfance doivent être réactualisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et propose les tarifs suivants :

#### Participation des familles

Tranches de coefficient familiaux	Matin	Accueil avant 12h ou après 13h	Accueil midi avec repas		TAP	Soir	Mercredi 1/2 journée
			Accueil	Repas			
QF1 - Moins de 750€	0,90 €	0,55 €	0,90 €	5,20 €	0,55 €	1,80 €	2,90 €
QF2 - De 750€ à < 1 000€	1,20 €	0,75 €	1,20 €	5,20 €	0,75 €	2,25 €	3,70 €
QF3 - De 1 000€ à < 1 500€	2,00 €	1,25 €	2,00 €	5,20 €	1,25 €	3,65 €	6,50 €
QF4 - De 1 500€ à < 2 500€	2,50 €	1,60 €	2,50 €	5,20 €	1,60 €	4,55 €	8,00 €
QF5 - 2 500€ et plus	3,00 €	1,90 €	3,00 €	5,20 €	1,90 €	5,50 €	9,50 €

**Délibération approuvée à l’unanimité : N° 379275221006**

### **9 – Location de l'appartement au 178 Grande rue.**

Monsieur le Maire expose que le locataire actuel du logement situé au 178 Grande rue a donné son préavis de départ pour le 31 octobre 2022. Suite à cela, deux personnes se sont manifestées. La première n'ayant pas donné suite, M. Reydellet François a été retenu pour louer cet appartement.

Il est proposé de produire ce bail pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour un loyer réévalué à 300€ et 40€ de charges.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la signature du bail pour la durée et au montant proposés.

**Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221007**

### **10 – Adoption du RPOS du SIE des Rousses.**

Monsieur le maire rend lecture du rapport 2021 du syndicat :

- Pour un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup> d'eau par an le tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 2,8575 € TTC/m<sup>3</sup>,
- La quantité d'eau totale livrée au compteur est en augmentation de 3,67 % par rapport à 2021, soit 495 928 m<sup>3</sup>,
- La consommation unitaire moyenne par compteur est en hausse de 4,18 % depuis 2020 et est de 99,56 m<sup>3</sup> en 2020,
- Les pertes d'eaux sont en baisse de 10,7 % par rapport à 2020,

Le rapport est à disposition en mairie.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221008**

### **11 – Adoption du rapport d'observation de la gestion des comptes de la CCSR (exercices 2014 et suivants).**

Antoine DELACROIX rapporte que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Bourgogne-Franche-Comté a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes de la Station des Rousses pour les exercices 2014 à 2020. Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- La fiabilité des comptes et la qualité de l'information financière ;
- La situation financière ;
- L'Espace des Mondes Polaires.

Les recommandations de la CRC sont les suivantes :

- Mettre à jour l'inventaire physique et comptable et assurer sa concordance avec l'état de l'actif ;

- Adopter dans le cadre de la remise en concurrence du contrat de régie intéressée une forme juridique en adéquation avec les modalités effectives d'exécution de ce contrat ;
- Adapter le programme d'investissements aux capacités d'autofinancement de la Communauté de communes.

Antoine DELACROIX souligne que la CRC n'a pas identifié de dysfonctionnement majeur, ce qui est rassurant. Elle identifie des pistes d'amélioration intéressantes, notamment à travers les trois recommandations.

Il souligne les points suivants abordés en conseil communautaire :

- Le suivi de l'inventaire physique et comptable est à améliorer. C'est l'objet de la recommandation n°1. Un stagiaire a été recruté pour travailler cet été sur une mise à jour.
- La CRC note que les produits de fonctionnement sont essentiellement composés de recettes fiscales, et que les taux de fiscalité locale sont supérieurs aux moyennes départementales sauf pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le levier fiscal est donc assez mobilisé.

La CRC souligne également les effets de la réforme de la fiscalité locale, conséquence des décisions de l'Etat.

- Elle note que les charges de personnels sont contenues, hors naturellement l'année d'ouverture de l'EMP.
- Concernant la SAEM SOGESTAR, la chambre invite la CCSR à intégrer dans sa future convention triennale des variables d'ajustement permettant d'adapter au plus juste la participation de la collectivité au résultat de l'activité.
- La CRC remarque que le budget principal sert surtout d'entrées / sorties vers les budgets annexes.
- Elle note aussi une CAF nette nettement dégradée entre 2014 et 2020, des emprunts permettant de poursuivre les investissements, et considère que le programme d'investissements reste ambitieux entre 2020 et 2025, voire trop ambitieux. C'est l'objet de la recommandation n°3.

Antoine DELACROIX insiste sur le fait que pendant 1 an et demi, il s'est agi à travers le Contrat de station de faire des choix. L'analyse de la CRC est faussée car basée sur le Rapport d'Orientations Budgétaires, qui visait justement à générer des arbitrages.

- La Chambre note que le déficit du budget annexe de l'EMP est pris en charge de façon croissante par le budget principal.
- Elle indique que le contrat de régie intéressée n'est pas explicite sur la question du remboursement des frais mutualisés, et que les clauses de plancher de rémunération de la SOGESTAR ne sont pas régulières.

Les risques pris par la SAEM sont jugés insuffisants. C'est l'objet de la recommandation n°2. Si des risques sont pris, la régie intéressée peut être justifiée ; si non, c'est un marché de service.

Cette recommandation sera prise en compte dans les travaux sur le futur contrat entre la CCSR et la SAEM.

- Dans le chapitre dédié à l'EMP, l'analyse de la fréquentation confirme que l'on se situe dans les hypothèses moyennes. La CRC souligne les charges incompressibles non liées à la fréquentation. Elles sont bien visibles en 2020, année COVID, les charges de personnel n'ayant pas été indemnisées par l'Etat comme d'autres secteurs avec le chômage partiel.

Suite à cette présentation, Antoine DELACROIX invite les membres du Conseil municipal à poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Le rapport est à disposition en mairie.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275221009**

### **12 – Décision modificative n°3.**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Dominique DELACROIX qui explique, que les crédits de dépenses prévus sur le budget primitif au chapitre 012 sont insuffisants et qu'il convient d'effectuer un supplément de crédit de 70 000 € qui s'équilibre avec l'augmentation des recettes de 70 000€ aux chapitres 013 et 70.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275221010**

### **13 – Contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet LIZEE pour l'agrandissement de l'école.**

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet d'architecture Benoit LIZEE a été retenu lors du conseil précédent pour la maîtrise d'œuvre du projet d'agrandissement de l'école.

Le dossier d'engagement du marché est convenu pour un montant de 38 000€ HT, correspondant à 9,5% du montant total de l'opération qui s'élève à 400 000€ HT. Ce marché est à prix révisable pour une mission complète, des esquisses à la réception des travaux.

Compte-tenu des délais de remise des documents d'études définitifs, une demande de subvention pourra être déposée en décembre.

Le débat dévie vers l'urbanisation du territoire qui sera à poursuivre lors d'une prochaine session dédiée à ce sujet.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension de l'école.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275221011**

### **14 – Informations et questions diverses :**

- Les portes ouvertes de la micro-crèche auront lieu le samedi 5 novembre 2022 de 10h à 12h.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à partir de 11h au monument suivi d'un verre de l'amitié.

- Les travaux du chauffage de l'église avancent bien et les délais devraient être tenus.
- Le musée du lapidaire a connu une très bonne fréquentation sur l'année avec 6 720 entrées moyennant un chiffre d'affaire de 74 000€.
- Une potence est hors service sur le téléski de la combe du lac, mais celui-ci étant inscrit dans la démarche de sobriété de la SOGESTAR, il ne devrait pas fonctionner cet hiver.
- L'éclairage des pistes de ski est étudié sur une soirée par semaine qui reste à définir en fonction du meilleur créneau d'affluence.
- Un courrier du Président de l'Association Communale de Chasse a été reçu en mairie afin de demander un respect mutuel entre les chasseurs et les promeneurs.
- Il a été demandé à l'équipe enseignante de l'école de Lamoura de faire valider des devis par la municipalité avant d'effectuer des commandes d'activités pédagogiques qui sont facturées ensuite.
- Le bulletin municipal est en préparation.
- De nombreux dons ont été faits pour la crèche suite à l'appel lancé par la Maison de l'Enfance. Les élus remercient les donateurs.
- Le projet en lien avec « Côté Cour » pour apporter des activités culturelles aux élèves de l'école sera soutenu par la municipalité avec une convention sur 3 ans moyennant une cotisation de 680€/an.
- L'association de l'Abonde organise son assemblée générale le 26 novembre 2022, les conseillers municipaux y sont invités.
- Le comité syndical du Parc attribue la somme de 45 000€ pour le platelage au lac.
- Les poubelles ont été retirées au lac mais pour des raisons de mauvais tri sur les zones touristiques, il ne sera pas fourni de bacs de tri. Les usagers doivent repartir avec leurs déchets.
- L'assemblée générale du club des épilobes aura lieu le jeudi 27 octobre.
- Le repas du CCAS aura lieu le 10 décembre à l'Espace Communal, celui-ci sera gracieusement offert aux habitants de plus de 75 ans.

La séance est levée à 20h45,

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR



La secrétaire,  
Clémence MESMIN

